



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITE
DE VALORISATION ENERGETIQUE
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Pièces C-D-E

Ce dossier comporte 3 pièces graphiques :

- Une carte au 1/25 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée,
- Un plan à l'échelle de 1/ 2 500 des abords de l'installation jusqu'à une distance de 300 mètres, soit le dixième du rayon d'affichage (3 km). Sur ce plan sont indiqués tous les bâtiments avec leur affectation, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, les canaux et les cours d'eau,
- Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/500 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à plus de 35 mètres de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé des réseaux enterrés.

Justificatif du choix des échelles des plans

Compte tenu de la dimension des installations, c'est l'échelle de 1/500 qui nous paraît la plus adaptée pour une bonne lisibilité d'ensemble du plan.